

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 28 janvier 2010

M. Lethuillier ouvre la séance et propose à l'assemblée d'inverser l'ordre du jour initialement prévu, afin de pouvoir consacrer le temps nécessaire au point relatif à la RN 154.

1. Plan de financement de la résorption des zones blanches et grises haut débit – document joint - délibération

F. Chaudot présente le plan de financement proposé. Celui-ci comprend les zones blanches et les zones grises. Ces dernières sont financées par inscription au Contrat Départemental de Développement Intercommunal (CDDI).

Les coûts présentés sont issus des estimations effectuées par le prestataire REG.I.E.S. , lors de la réunion de lancement de l'étude, en Commission Aménagement du Territoire.

Le total des subventions demandées avoisine ainsi les 60 %.

F. Chaudot précise que le montant de l'opération devrait en outre se situer au dessous de l'estimation du fait de la mutualisation d'un des points hauts prévus, avec Dreux agglomération. Les contacts ont été pris en ce sens.

L'assemblée approuve le plan de financement présenté à l'unanimité.

2. Prise de position dans le débat public sur le projet d'aménagement de la RN 154 - délibération

M. Lethuillier introduit le sujet en rappelant les 3 questions posées dans le cadre du débat public : Faut-il achever l'aménagement de la RN 154 ? Faut-il l'accélérer ? Avec quels financements ?

Si les réponses à donner aux 2 premières questions évidemment positives, la réponse à la 3^{ème} question apparaît plus difficile.

Les services de l'Etat annoncent un coût situé entre 600 et 700 millions d'Euros. L'engagement des collectivités locales serait demandé au-delà du coût de base, soit 600 millions d'Euros. Les surcoûts correspondraient à la création d'échangeurs ou de diffuseurs supplémentaires.

M. Lethuillier rappelle par ailleurs que l'Etat avait en 1993 engagé une procédure de Projet d'Intérêt Général (PIG), pour la jonction de la RN154 et de la RN12, à hauteur de Chérisy, au niveau des bâtiments actuels de SODEXHO (ex-LG Displays). Il déploie en séance le plan dessiné et présenté à l'époque.

M. Lethuillier ajoute que l'actuel projet a pour origine une demande des parlementaires du département afin de dévier Chartres. La solution envisagée pour Dreux consiste à desservir une nouvelle zone d'activités à Vert en Drouais, où il existe une réserve foncière de 40 ha. Tels sont les enjeux principaux du devenir de la RN 154.

M. Lethuillier indique que plusieurs collectivités ont apporté leur contribution au débat public, en particulier toutes collectivités directement traversées par les fuseaux des tracés, mais également le Pays Drouais et la Commune de Mézières en Drouais. Il rapporte la crainte exprimée par le Président du Pays, à savoir que l'aménagement du tronçon sud entre Allaines et Chartres soit privilégié à l'exclusion de l'aménagement du tronçon nord, dans le cas où les acteurs du nord n'arriveraient pas à s'entendre sur une position commune.

M. Lethuillier fait part à l'assemblée des mesures de trafic effectuées sur la RN 154 : 30 % concerne les seuls euréliens, 30 % concernent des migrations journalières d'actifs extérieurs au territoire, 40 % concerne les flux de

transit. Ce constat montre que la mise à péage pour les seuls flux de transit ne permettrait sans doute pas de rentabiliser une concession autoroutière, pourtant présentée comme une nécessité dans le bouclage du contournement ouest de la région parisienne. La concession autoroutière pose également la question de voies de compensation non payantes, avec les traversées de villages.

M. Lethuillier évoque par ailleurs la non prise en compte du trafic de la RN12 dans le projet présenté par le maître d'ouvrage. Il souligne la nécessité de canaliser au nord de Dreux les flux conjoints de la RN12 et de la RN154, ce qui permettra de régler en une seule opération la traversée est ouest de Dreux et la jonction des deux routes nationales. La RN12 voit d'ailleurs son trafic augmenter de façon continue, avec en 1990 22 000 véhicules jour et en 2008, 28 000 véhicules jours (soit un rythme moyen annuel de + 1.5 %). Une véritable voie rapide urbaine s'impose. L'espace temps des trajets prime si l'on souhaite que le bassin d'emploi drouais se développe.

M. Lethuillier suggère de prévoir dans le marché des travaux de la RN154 une tranche conditionnelle sur le barreau est et la jonction RN154 x RN12. Cette tranche pourra être mise en œuvre sous réserve de possibilité financière.

M. Lethuillier propose un tour de table.

C. Boucher juge que la population locale sera la première pénalisée par les encombrements si le barreau est n'est pas créé.

D. Chéron se prononce pour la création des deux barreaux, à l'est et aussi à l'ouest, de façon à ce que toutes les directions à partir de Dreux soient fluidifiées.

C. Deseyne propose que l'on reprenne la délibération du Pays en mentionnant le barreau est comme solution souhaitée au même rang que le barreau ouest.

M. Lethuillier évoque enfin l'idée de la zone d'activités de grand capacité d'intérêt départemental, à vocation logistique, dont un des emplacements les plus judicieux, se situerait le long de l'axe RN12, avec embranchements ferrés, sur le territoire communautaire. Cette zone d'activités aura besoin pour exister et croître d'accès routiers aisés.

Y-M Relier s'inquiète :

- d'un projet avec peu de péages qui risque de nécessiter une participation accrue des collectivités locales ;
- des modalités d'accès à Mantes à partir de la jonction RN 154 x RN 12 créée
- du flux de circulation nouvellement créé par la zone de grande capacité.

L'assemblée se positionne favorablement pour appuyer la délibération déjà prise par le Pays drouais en y adjoignant la nécessité du barreau est, motivée notamment par la perspective d'une zone d'activités de grande capacité.

La séance est levée à 19 h 00.

Présents (23) : J-L. Lorvellec ; C. Thiébaud ; G. Bolac ; J-L. Aubé ; P. Leromain ; E. Lefèbvre ; A. Lebarbier ; M. Maréchal ; C. Lamy ; M. Lethuillier ; C. Boucher ; M. Chassard ; D. Couvreur ; F. Marchais ; B. Guimbault ; J-L Hudebine ; J-C Goyer ; D. Chéron ; M. Luder ; J-F. Clerc ; Y-M Relier ; C. Deseyne ; N. Proust

Votants (23) : présents (23) + Pouvoir (0)

Secrétaire de séance : Florent Chaudot

Invité(s) : Néant

Était absent excusé : C. Matelet ; C. de Vimal ; G. Fournier

Était absent non suppléé : B. Perrot ; G. Fournier ; E. Gambuto ; J. Chevalier ; P. Dumas ; T. François

Pouvoirs : Néant